



Vous envisagez d'adopter un chat auprès de notre refuge. Un certificat d'engagement et de connaissance est **OBLIGATOIRE** pour toute adoption. La remise effective de l'animal n'aura lieu que **7 jours au minimum après la délivrance de ce certificat**.

Ce document n'est pas une obligation d'adoption, il est destiné à vous **sensibiliser sur les besoins spécifiques des chats**.

Il est à conserver par vous sans durée de validité (à vie) pour d'éventuelles autres adoptions de chats par la suite. Le refuge en conservera une copie comme preuve de la délivrance et signature de votre engagement.

L'acquisition d'un chat est un **engagement à long terme**, de nombreux chats vivent aujourd'hui au-delà de l'âge moyen de 15 ans. C'est un **acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer**, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence.

L'identification d'un chat est une **obligation légale** avant toute cession gratuite ou payante (article L.212-10 du Code rural). Je prends acte que mon chat sera **identifié par puce électronique** référencée auprès de la société I-CAD, qui gère le fichier national des carnivores domestiques. **Je m'engage à signaler sans délai** tout nouvel événement à l'I-CAD : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou de vol, ou décès de l'animal.

Si la stérilisation n'est pas obligatoire en France, elle est **vivement recommandée**. La stérilisation est un acte de **protection pour votre animal**, elle permettra d'éviter certaines maladies mais également les risques de surpopulation ainsi que les portées non désirées, sources d'abandons et de maltraitance.

Je m'engage à détenir mon chat avec implication et bienveillance, dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race. À ce titre, **je m'engage à suivre les conseils du refuge relatifs à son bon développement physique et psychique**.

Je **veille sur la santé de mon chat** en lui assurant un contrôle vétérinaire régulier. Je le fais vacciner et soigner **en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance (maladie ou accident)**. J'ai la possibilité de souscrire une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais. Un chat doit aussi régulièrement être traité en prévention des parasites internes et externes.

Je **nourris mon chat quotidiennement** et avec suffisance avec une alimentation adaptée à son espèce, son âge et son état de santé. Il doit **disposer en permanence d'une eau propre et fraîche**. Je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant.

Je m'engage à **lui fournir un lieu de vie qui lui procure sécurité et confort** en respectant les besoins liés à son espèce. Bien que le chat soit un animal indépendant, il demande **présence et disponibilité** ainsi qu'un **enrichissement de son environnement** afin de satisfaire ses besoins éthologiques.

L'adoption d'un chat est un **engagement sur toute l'année**. En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je m'engage à confier sa garde à une personne responsable, à titre onéreux ou gratuit. Lors des déplacements avec mon chat, je m'assure que les conditions de son transport sont sécurisées.

L'adoption d'un chat comporte des **implications financières significatives** qui doivent être anticipées. Les frais vétérinaires peuvent augmenter de façon importante avec l'âge de mon chat.

À titre indicatif (estimations moyennes) :

- Les dépenses de nourriture représentent environ 300 € / an pour de l'alimentation industrielle.
- La litière représente environ 120 € / an.
- Les soins vétérinaires (frais liés à l'entretien) s'élèvent à environ 200 € / an. Les frais liés à une maladie ou à un accident, par nature imprévisibles, peuvent survenir même si l'animal est jeune et se compter en centaines d'euros, voire plus.
- L'achat de matériel (gamelle, bac à litière, cage de transport, brosse) et d'accessoires d'enrichissement d'intérieur (arbre à chat, paniers, griffoirs) se situe entre 100 € et 300 €.

**Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner.** Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité Civile.

**Un chat ne doit pas être laissé en état de divagation.** Je sais que le fait de laisser divaguer un animal ou de l'abandonner peut m'exposer à des poursuites et à des sanctions pénales.

Punir un chat ou le contraindre, de quelque manière que ce soit, **porte atteinte à son intégrité physique et psychique.** Pour une cohabitation harmonieuse, il est essentiel d'**adapter l'environnement aux besoins individuels du chat.**

Volontairement ou involontairement, le non-respect des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de mon chat peut conduire à une souffrance considérée comme **un acte de maltraitance ou de cruauté**, passible de sanctions allant jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. Si la maladie expose l'animal à la souffrance, le vétérinaire devra tout mettre en œuvre pour la soulager.

**L'abandon**, autre que pour des **motifs impérieux et auprès d'un refuge/association habilité**, est un acte de maltraitance puni par la loi de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_,  
agissant en qualité de futur acquéreur d'un chat/chaton, atteste avoir pris connaissance de toutes les informations ci-dessus, et **m'engage à respecter** les impératifs liés à la détention d'un chat.

**Mention manuscrite :** *"j'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chat".*

**Certificat d'engagement signé le :** \_\_\_\_\_

*(signature de l'acquéreur précédée de la mention "Bon pour engagement")*

**Certificat délivré par :** \_\_\_\_\_

**titulaire de l'Acaced ou d'une certification équivalente depuis le** \_\_\_\_\_

*(personne remplissant au moins l'une des conditions prévues au 3° I de l'Article L.214-6-1 du Code Rural.)*